

Actions en faveur du patrimoine (a) Commune : Neufchâteau (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Actions en faveur du patrimoine	Fiche n° IM-3.03
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE

1. Description du projet

Le projet consiste à sensibiliser et à mettre en évidence le patrimoine communal. Il identifie pour ce faire trois leviers d'actions :

- **Finaliser l'inventaire du petit patrimoine existant ;**
 - Se renseigner auprès de PNHSFA et du Cercle Terre de Neufchâteau pour finaliser la section de Grandvoir

- **Mener des actions de conservation :**
 - Rénover l'ancien lavoir de Neufchâteau (budget communal extraordinaire 2024 pour refaire la toiture)
 - Créer un circuit permanent des lavoirs en y associant les lavoirs devenus privés
 - Désacraliser et réaffecter les églises de Montplainchamps et Verlaine
 - Revaloriser et rendre accessible via une signalétique la chapelle Collard à Tournay (privée)
 - Mettre en valeur les ardoisières de Warmifontaine : les rendre partiellement visitables, réparer les murs d'enceinte (site privé)

- **Mener des actions de mise en évidence :**
 - Placer des bancs à proximité des éléments patrimoniaux
 - Intégrer des reproductions d'éléments patrimoniaux réalisées par les jeunes (street art) dans les villages
 - Valoriser les fortins par la création de circuits de découverte
 - Apposer des QR codes devant les éléments intéressants du patrimoine, y compris dans les cimetières
 - Créer une commission patrimoine, avec un budget communal annuel spécifique (pour la valorisation et l'entretien des éléments patrimoniaux)

2. Justification du projet

Malgré les efforts de valorisation et de restauration progressive du patrimoine local au cours de ces dernières années, les citoyens souhaitent mettre celui-ci davantage en valeur, en cohérence avec le développement d'un tourisme intégré qui se veut être en harmonie avec la vie locale.

Le patrimoine local est un véritable reflet de l'histoire, de la culture et des traditions de la commune. Il témoigne de l'évolution et des expériences des générations précédentes et contribue à forger une identité collective. La préservation du patrimoine local crée un sentiment de fierté, d'appartenance et de cohésion sociale auprès des habitants. En valorisant et en célébrant leur histoire et leur culture communes, ils se sentent liés les uns aux autres, renforçant ainsi le tissu social et favorisant un sentiment de communauté fort et inclusif.

Par ailleurs, le patrimoine de la commune comprend des éléments architecturaux, naturels (par exemple, la vallée du lac) et artistiques d'une certaine beauté. La préservation de ceux-ci contribue à embellir l'environnement local et à enrichir la qualité de vie des habitants en offrant des espaces publics attrayants et inspirants.

Ensuite, le patrimoine local offre des opportunités d'apprentissage et d'éducation, permettant aux habitants et aux visiteurs de mieux comprendre l'histoire, la culture et l'environnement local (château de Neufchâteau, ardoisières de Warmifontaine). Les sites historiques et autres manifestations du patrimoine offrent des occasions uniques d'enseignement et de sensibilisation. Le patrimoine local peut dès lors constituer une attraction touristique majeure, attirant des visiteurs qui souhaitent découvrir l'histoire et la culture de la région. La préservation des sites historiques, des monuments et d'autres éléments du patrimoine stimule l'activité économique locale en créant des emplois dans le tourisme, l'hôtellerie, la restauration et les industries connexes.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

4. Renforcer la qualité patrimoniale et l'identité rurale des villages

4.2 En préservant le patrimoine local

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<p>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</p>	<p>O.S.5 Être une commune responsable de son patrimoine, le valoriser et le promouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ O.S.5.5 Valoriser le petit patrimoine communal, religieux et les monuments commémoratifs ➤ O.S.5.6 Entretenir et poursuivre la valorisation des cimetières communaux
--	--